**EN GREVE LE 9 MAI 2019 !**

**Contre le projet de loi de Transformation de la Fonction Publique**

La loi de transformation et de modernisation de la Fonction Publique qui a prétendument été créée pour la servir va en fait la détruire.

En effet, la fusion des Comités Techniques et des Comités d’Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail ainsi que la suppression de compétences des Commissions Administratives Paritaires empêchera les agents d’être défendus par leurs représentants, laissant les mains libres à l’administration. Les situations et carrières des agents ne seront plus vérifiées en CAP par les représentants des personnels. Il n’y aura plus d’égalité de traitement, plus de règles définies s’appliquant à toutes et à tous, plus de transparence.

La généralisation de la rémunération au mérite va développer la subjectivité de l’appréciation de l’agent. En effet, la mise en place de l’évaluation annuelle et individuelle pour « renforcer la reconnaissance de l’engagement et de la performance professionnelle » de l’agent équivaut à la mise en place de la rémunération « à la tête de l’agent » ! C’est la prime à celui ou celle qui saura se faire le mieux voir par le chef.

La Mise en place de la mobilité forcée permet d’instaurer des durées «minimales » et « maximales » d’occupation des postes. C’est la mobilité forcée vers des types de poste ou des zones géographiques pour « résoudre » les problèmes d’attractivité de certaines fonctions ou zones géographiques.

La Généralisation du recours aux contractuels traduit la volonté d’institutionnaliser la précarité. A noter que le recrutement d’un contractuel pourra primer sur celui d’un fonctionnaire remplissant les titres de recrutement, notamment dans le cadre des postes à profil. La possibilité de recruter des fonctionnaires en position de responsabilité venant du privé sur contrat, c’est ouvrir la voie au népotisme et au copinage. Faire remplir des missions sensibles de service public par des contractuels, c’est l’affaire Benalla.

Dans le cadre du transfert des missions au secteur privé, les fonctionnaires peuvent être détachés automatiquement en CDI au nouvel organisme d’accueil. Dans les faits, ils ne seront plus en situation de fonctionnaires ! C’est la fin déguisée du statut de fonctionnaire~~.~~

Ce projet de loi est une attaque sans précédent contre la Fonction Publique, contre les droits et garanties des fonctionnaires, contre leurs conditions de travail.

C’est la généralisation de l’individualisation, de l’arbitraire et de la précarité.

Ce projet de loi doit être retiré.